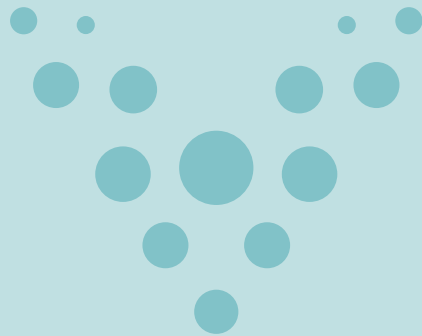


• CONGRÈS •

2021



VIRTUELLEMENT



SECTION 7:

Modifications aux statuts et
affaires internes du parti

07-01-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

CRÉATION D'UN CAUCUS DES TRAVAILLEURS

University-Rosedale • IMAAW Local Lodge 1922 IMAAW Local Lodge 1295

ATTENDU :

ATTENDU que les droits des travailleurs sont attaqués, comme en témoignent les attaques contre la syndicalisation, les droits de négociation collective, la santé et la sécurité, comme en témoignent la baisse des salaires, l'érosion du niveau de vie et la faiblesse du droit du travail.

IL EST RÉSOLU QUE :

Pour garantir que les intérêts des travailleurs soient poursuivis politiquement, IL EST RÉSOLU qu'un caucus des travailleurs soit créé en tant qu'organe qui conseille le NDP dans l'élaboration des politiques, les études de recherche pour traiter les questions liées mais non limitées à ;

- La réforme du droit du travail
- Mobilisation des travailleurs
- Syndicalisation et densité

07-02-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

SIÈGES POUR LES REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES AU SEIN DES AC

Ottawa Centre

ATTENDU :

ATTENDU que les circonscriptions électorales ont la possibilité d'inclure des représentants autochtones.

ATTENDU QUE le NPD s'est engagé à remédier aux inégalités des peuples autochtones

ATTENDU que les peuples autochtones ne sont pas représentés dans la communauté.

ATTENDU QUE les peuples autochtones se heurtent à des obstacles dans la participation du NPD.

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE toutes les AC aient trois sièges ouverts pour les représentants autochtones. S'il y a des sièges vacants, ils seront ouverts à l'un des groupes susmentionnés.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les associations de circonscription rendent compte à la Commission autochtone du NPD fédéral de leurs efforts pour inclure davantage les peuples autochtones dans leur circonscription.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un préavis d'au moins 30 jours de l'assemblée générale annuelle ou de l'assemblée d'investiture d'une association de circonscription soit annoncé publiquement dans les journaux et par d'autres moyens de médias sociaux.

07-03-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

HABILITER LE CONSEIL FÉDÉRAL À REPORTER LE CONGRÈS FÉDÉRAL

Prince Albert

ATTENDU :

ATTENDU que les statuts actuels se lisent :

Les congrès biennaux ont lieu au moins une fois toutes les deux années civiles à un moment et un lieu déterminés par le Conseil.

ATTENDU QUE le NPD a violé ses propres statuts à cet égard à plusieurs reprises depuis sa fondation en 1961,

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est donc résolu que RÉSOLU :

que le Conseil fédéral du NPD soit autorisé à reporter les congrès fédéraux de douze mois au maximum si nécessaire par des circonstances atténuantes telles que des élections fédérales imminentes, des pandémies et autres urgences nationales.

07-04-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

ÉLIMINER LE LANGAGE D'EXCLUSION DES GENRES

Kamloops-Thompson-Cariboo

ATTENDU :

ATTENDU QUE : les statuts du NPD conçoivent la « parité des genres » à travers le prisme étroit du binaire du genre, démontré par des formulations telles que « équilibré entre les genres », « d'un genre autre que » et en spécifiant le nombre de femmes, elle ne reconnaît donc pas l'éventail complet des genres.

ATTENDU QUE : Ce langage est discriminatoire et disqualifie les personnes non binaires, les femmes trans et non conformes au genre qui pourraient souhaiter siéger au comité exécutif fédéral du NPD et à d'autres organismes, il est en contradiction avec l'engagement de la déclaration d'équité du parti à la création d'un climat respectueux, sûr et inclusif.

ATTENDU QUE : Le NPD et le KTC s'engagent à l'équité, à la réduction des risques et à la participation active et équitable

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE les articles VI.3.h.i ; VII.3.a ; VII.3.c ; VIII.1.c ; VIII.1.d ; VIII.1.f ; VIII.1.h ; VIII.1.h.i ; VIII.2.b, et l'annexe 2 des statuts soient modifiés pour supprimer le langage d'exclusion du genre et reconnaître l'existence et encourager activement la représentation de tous les genres, y compris les femmes trans, non binaires et non conformes au genre.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMISSION AUTOCHTONE

Esquimalt - Saanich - Sooke NDP • Brantford Brant NDP EDA • Saint Boniface--Saint Vital • Ottawa Centre • Victoria

ATTENDU :

Autochtone est un nom collectif qui désigne les premiers habitants de l'Amérique du Nord et leurs descendants,

les Nations Unies utilisent le mot « autochtone » et le terme « peuples autochtones »,

les ministères qui servent les peuples autochtones ont été rebaptisés, et

le NPD utilise le mot autochtone dans sa plateforme,

IL EST RÉSOLU QUE :

la Commission autochtone du NPD soit rebaptisée Commission des peuples autochtones du NPD.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

AMENDEMENT AUX STATUTS - AFFILIATION SYNDICALE, DROIT DE DÉLÉGUÉ·E AU CONGRÈS ET REPRÉSENTATION AU CONSEIL FÉDÉRAL

UFCW

ATTENDU :

Article 3 Adhésion

Article 2 (3) (b) :

Supprimer l'actuel (b) et le remplacer par :

(b) Confirmation du nombre de membres de l'organisation qui fait la demande.

Article V Congrès

Section 6 (a) iii

Supprimer le mot "affiliés".

Section 6 (c) :

Supprimer les actuels (i) et (ii) et les remplacer par :

i : un·e délégué·e pour l'affiliation au parti

ii : un·e délégué·e supplémentaire pour chaque tranche de 300 membres ou fraction majeure de celle-ci de l'organisation affiliée

Ajouter un nouveau paragraphe (iii) :

Aucun syndicat affilié (organismes centraux et sections locales confondus) ne pourra prétendre à plus de 300 délégué·es au congrès. Ces délégué·es doivent être membres des organisations affiliées ou de l'organisation mère à laquelle l'organisation affiliée appartient. À aucun moment, un syndicat (affiliés et organisation nationale confondus) ne pourra constituer une majorité de délégué·es à un congrès donné.

Article V Conseil

Section 1 (e) i

Supprimer le libellé actuel et le remplacer par :

Chaque organisation syndicale nationale ayant des organes affiliés au parti a droit à un·e représentant·e pour ses 10 000 premiers membres et à un·e représentant·e supplémentaire pour sa seconde tranche de 20 000 membres ou fraction majeure de ceux-ci.

07-07-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

CHANGEMENT DU TITRE DE DIRECTEUR NATIONAL

*Richmond-Arthabaska • Vaudreuil-Soulanges • Louis-Hébert • Alfred-Pellan EDA • Jeunes néo-démocrates du Québec (JNDQ)
/ Young New Democrats of Quebec (YNDQ)*

ATTENDU :

ATTENDU l'existence au sein du peuple canadien de la nation québécoise et des Premières Nations;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE tous les articles pertinents des Statuts du Nouveau Parti démocratique du Canada soient amendés afin que le titre de directeur national redevienne directeur fédéral.

07-08-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL, ARTICLE VI

Brampton South NDP Riding Association

ATTENDU :

ATTENDU que nous ne pouvons parvenir à l'équité pour les groupes marginalisés qu'en faisant constamment pression en ce sens, et

ATTENDU qu'il est impératif que tout le travail du Nouveau Parti démocratique se fasse dans une optique d'équité, ce qui nécessite une représentation

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu que l'article VI, 1, soit modifié pour inclure le/la « vice-président.e chargé de l'équité ».

Il est en outre résolu que l'article VI, 3, soit modifié pour inclure

Vice-président.e chargé.e de l'équité

Description générale : Le/la vice-président.e travaillera avec les différents comités d'équité pour faire avancer leurs travaux et sera chargé de présider les réunions conjointes de tous les groupes de recherche d'équité.

i. Le/la vice-président.e chargé.e de l'équité sera nommé.e par un groupe de délégué.es qui s'identifient comme membres des comités d'équité et ratifié par le congrès.

07-09-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

MEMBRES DE L'EXÉCUTIF DES CIRCONSCRIPTIONS

Hamilton East - Stoney Creek

ATTENDU :

ATTENDU QUE le NPD demande à chaque association de circonscription de faire un effort raisonnable pour élire une représentante des femmes et une représentante des jeunes au sein de son exécutif, en reconnaissance de leur place vulnérable dans la société, et

ATTENDU QUE les associations de circonscription doivent faire des efforts raisonnables pour élire d'autres personnes vulnérables à des postes similaires à l'exécutif.

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE des efforts raisonnables soient faits pour élire un représentant des personnes autochtones, un représentant de la diversité, un représentant des LGBTQ+, un représentant des personnes âgées, un représentant des personnes en situation de handicap et un représentant des travailleurs au sein de l'exécutif des associations de circonscription.

07-10-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Windsor-Tecumseh

ATTENDU :

ATTENDU que les néo-démocrates croient en un modèle d'intégration interculturelle fondé sur la solidarité et les échanges harmonieux entre des personnes de cultures différentes, célébrant la diversité du Canada et les histoires, traditions et aspirations profondes de tous ses peuples tout en cherchant à bâtir un Canada plus juste, plus égal et plus durable ;

IL EST RÉSOLU QUE :

Qu'il soit résolu que :

Le parti créera un comité pour s'attaquer au racisme, à l'antisémitisme, à l'islamophobie, au sexisme, au sexism, le capacitisme, à l'homophobie, à la transphobie et à la discrimination fondée sur des groupes cibles et des caractéristiques protégées.

Ce comité s'engagera avec les parties prenantes représentatives de ces groupes à développer, publier et intégrer un ensemble clair et complet de principes, de politiques et de procédures pour lutter contre le sectarisme et donner confiance en l'avenir, en veillant à ce que le parti dispose d'un système et d'une culture qui encouragent les membres à contester et à signaler les comportements inappropriés. Il veillera à ce que tous les niveaux d'adhésion respectent les normes les plus élevées, à ce que nous ne manquions pas d'incidents et à ce que nous n'acceptions pas d'excuses ou de dénégations.

07-11-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

REEMPLACER LES COTISATIONS DES MEMBRES PAR DES SUGGESTIONS DE DONNS

Ottawa Centre

ATTENDU :

Le montant des cotisations du Parti est fixé par ses sections provinciales;

Quatre sections (l'Ontario, le Manitoba, la N.-É., l'Î.-P.-É.) ont une cotisation de 20 dollars ou plus par an (plus que tous les autres grands partis), alors que le NPD de T.-N.-L. ne demande pas de cotisation;

Les cotisations des membres peuvent leur causer des difficultés financières et, contrairement aux dons, ne donnent pas droit à des crédits d'impôt.

IL EST RÉSOLU QUE :

le Parti remplace toutes les cotisations des membres par des suggestions de dons.

une personne qui fait un don éligible au Parti, à l'une de ses sections provinciales ou à une association de circonscription du NPD (provinciale ou fédérale) soit considérée comme étant devenue membre ou comme ayant renouvelé son adhésion au moment du don, à moins que la personne ne choisisse explicitement de ne pas devenir membre au moment du don.

07-12-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

REMETTRE LE SOCIALISME DANS LES STATUTS DU NPD FÉDÉRAL

Saanich-Gulf Islands Winnipeg Centre • Hamilton Centre • Courtenay-Alberni • University-Rosedale • Spadina-Fort York

ATTENDU :

ATTENDU qu'en 2013, le terme « socialisme » dans le préambule des statuts du NPD a été relégué à une référence de fond concernant les racines du CCF-NPD ;

ATTENDU que ce changement suggère que le NPD adopte sans critique le système capitaliste, un système qui se caractérise par des inégalités croissantes, la destruction de l'environnement et la guerre ;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le texte suivant soit ajouté au préambule des statuts du NPD :

« Le socialisme, un état coopératif dans lequel la propriété publique et le contrôle démocratique des principaux moyens de production, de distribution et d'échange, est l'objectif du Nouveau Parti démocratique ».

07-13-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLIGIBILITÉ DES RÉOLUTIONS

Windsor- Tecumseh

ATTENDU :

ATTENDU que les néo-démocrates croient en la nécessité de travailler ensemble pour la paix, la coopération internationale et le bien commun ;

en un modèle d'intégration interculturelle de solidarité et d'échanges harmonieux entre des personnes de cultures différentes ; et qu'ils s'engagent à bâtir un avenir plus juste, plus égal et plus durable dans le cadre des traditions sociales-démocrates et socialistes ;

IL EST RÉSOLU QUE :

Qu'il soit résolu que :

[Que ce qui suit soit annexé à l'article V, section 7 des statuts du Nouveau Parti démocratique du Canada]

(c) Lignes directrices pour l'éligibilité du contenu des résolutions

Toutes les résolutions soumises au congrès doivent être conformes aux valeurs et aux principes du Nouveau Parti démocratique, tels que décrits dans le préambule des statuts du Nouveau Parti démocratique du Canada, afin d'être examinées et/ou débattues pendant le congrès

07-14-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS DU CONSEIL FÉDÉRAL

Prince Albert

ATTENDU :

ATTENDU QUE les délibérations du Conseil fédéral sont de nature plus confidentielle mais qu'elles présentent néanmoins un intérêt vital pour les responsables des activités des nombreuses composantes du NPD telles que les associations de circonscription, les conseils des associations de circonscription, les partis provinciaux et territoriaux, les syndicats affiliés, etc.

IL EST RÉSOLU QUE :

Que le Conseil fédéral soit chargé d'organiser la communication des délibérations du Conseil fédéral de manière sécurisée à tous les organes constitutifs du NPD : les associations de circonscription, les conseils des associations de circonscription, les partis provinciaux et territoriaux, les organisations syndicales affiliées, etc.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

AMENDEMENT DE L'ARTICLE XIII QUÉBEC, DES STATUTS DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA, PARTIE 1

Richmond-Arthabaska • Vaudreuil-Soulanges • Jeunes néo-démocrates du Québec (JNDQ) / Young New Democrats of Quebec (YNDQ) • Alfred-Pellan EDA • ROSEMONT LA PETITE-PATRIE

ATTENDU :

Considérant la loi électorale du Québec (voir : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-3.3>).

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu de remplacer l'alinéa 2 de l'article XIII par;

« 2. Au Québec, en conformité avec les lois électorales québécoises, il peut exister un parti provincial pleinement autonome, œuvrant sur la scène électorale provinciale, appelé Nouveau Parti démocratique du Québec. Pour que ce parti soit reconnu par le Nouveau Parti démocratique du Canada, ses activités doivent être conformes aux principes sociaux-démocrates énoncés dans le préambule des présents Statuts, et sauf indication contraire, il doit accepter d'être régi par l'Article XIII. »

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

CONSTRUIRE LE PARTI COMME UN MOUVEMENT DE MASSE DE LA CLASSE OUVRIÈRE ET DE SES ALLIÉS

Spadina-Fort York

ATTENDU :

ATTENDU que le NPD doit rétablir et étendre ses liens avec la classe ouvrière (y compris les chômeurs, les sous-employés et les travailleurs non salariés) et avec les mouvements de protestation sociale qui luttent contre les déprédations du capitalisme mondialisé ;

Et ATTENDU que les liens du NDP avec les syndicats distinguent fièrement le NDP comme l'expression politique démocratique du mouvement ouvrier ;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu que le NDP fasse activement campagne pour augmenter l'affiliation syndicale au parti et invite les mouvements sociaux progressistes et les groupes d'individus militants à former des clubs et à s'affilier au parti. Le parti promeut activement l'idée d'un mouvement élargi d'affiliés qui bénéficierait d'un apport direct aux congrès et aux conseils du NDP, et qui constituerait une base élargie de la classe ouvrière et des militants sur laquelle construire le parti en tant qu'instrument de transformation socialiste démocratique de la société.

07-17-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

DIRECTIVE : MODERNISER LE SYSTÈME DE COMMUNICATION

Saskatoon-University

ATTENDU :

La pandémie a mis en évidence la nécessité de communiquer et de prendre des décisions de manière électronique sécurisée.

L'objectif de cette motion est d'exiger du NPD fédéral qu'il modernise son système de communication. Nous pensons que le fait de donner aux députés plus de pouvoir décisionnel permettra d'élargir le soutien de ses membres au NPD fédéral.

IL EST RÉSOLU QUE :

Le NPD mettra sur pied un moyen moderne et sécurisé basé sur le web pour faciliter une communication ouverte entre le personnel central du parti, le caucus, les conseillers fédéraux, l'exécutif fédéral, les AC, les ailes, les comités et l'ensemble des membres.

07-18-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

AMENDEMENT DE L'ARTICLE XIII QUÉBEC, DES STATUTS DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA, PARTIE 2

Richmond-Arthabaska • Vaudreuil-Soulanges • Montarville • Jeunes néo-démocrates du Québec (JNDQ) / Young New Democrats of Quebec (YNDQ) • Alfred-Pellan EDA • Rosemont la Petite-Patrie

ATTENDU :

Considérant que la Section Québec tient un Congrès (ou un Conseil général) aux deux ans, et qu'il est plus facile pour ses membres de participer à ceux-ci qu'à un Congrès fédéral (du NPD).

IL EST RÉSOLU QUE :

« (d) Nonobstant l'article VII(3)(a), les représentant(e)s du Québec à l'Exécutif fédéral peuvent être élu(e)s lors de Congrès ou Conseils généraux du NPD Canada (Québec), et les noms des représentant(e)s ainsi élu(e)s n'ont pas à être soumis à l'approbation du Congrès fédéral.

(e) Le NPD Canada (Québec) peut, par l'intermédiaire du Parti et en observant toutes les règles d'Élections Canada, financer ses activités. »

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

PARTICIPATION DES AC

Guelph NDP EDA Eglinton-Lawrence • Pickering-Uxbridge NDP

ATTENDU :

ATTENDU que le Parti cherche à promouvoir la démocratie interne et le leadership de la base militante;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU d'ajouter ce qui suit à la section 2.a de l'article VI des statuts:

- (iv) la notification à tous les présidents des AC des prochaines réunions du Conseil et de son objet ;
- (v) la diffusion des procès-verbaux du Conseil à tous les présidents des AC ;
- (vi) ajouter à l'ordre du jour du Conseil tout point que trois présidents des AC ou plus souhaitent voir discuté ou soumis au vote ;
- (vii) s'assurer que les membres du parti ont accès aux noms et aux courriels de tous les membres du Conseil fédéral, et que le fonds des politiques est accessible au public, en tout temps.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

ALLÉGATION DE HARCÈLEMENT - RÔLE DU CHEF DU PARTI

Battlefords--Lloydminster Federal NDP Riding Association

ATTENDU :

ATTENDU que c'est le rôle du chef du parti de renforcer la cohésion au sein du parti :

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu que lorsqu'une allégation de harcèlement implique un membre du caucus du NPD, elle doit être signalée au directeur des opérations, en collaboration avec le président du parti et le directeur national qui doit traiter la situation de la même manière que tout autre employé ou bénévole.

Il est en outre résolu que pour que le processus d'appel soit équitable, une tierce partie, n'impliquant pas le directeur des opérations, le président du parti ou le directeur national, s'occupe de tout processus d'appel ultérieur

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

MODIFICATIONS AUX STATUTS DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA
POUR FAVORISER LES DÉBATS LORS DES CONGRÈS FÉDÉRAUX

Richmond-Arthabaska • Vaudreuil-Soulanges • Montarville • Louis-Hébert • Alfred-Pellan EDA • Jeunes néo-démocrates du Québec (JNDQ) / Young New Democrats of Quebec (YNDQ)

ATTENDU :

ATTENDU que les Congrès fédéraux sont les autorités suprêmes du parti (voir : Statuts du Nouveau Parti démocratique du Canada; avril 2016, article V, 5.)

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu de rajouter à l'article V, 7 de nos Statuts (NPD):

(c) La période pour la repriorisation et l'amendement des résolutions durera un minimum de 180 minutes.

(d) Les périodes de débats (pour chaque groupe de résolution), durera un minimum de 90 minutes.

Il est en outre résolu que le point 3 de l'annexe : Règles de procédure pour les plénières soit modifié comme suit : Les discours ne doivent pas durer plus de deux minutes, exception (...)

Il est en outre résolu que le point 17 de cette même annexe soit abrogé.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

POUR PLUS DE DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES LORS DES CONGRÈS DU NPD

Winnipeg Centre • Beaches-East York • Spadina-Fort York

ATTENDU :

ATTENDU qu'une démocratie et un pluralisme politique considérablement accrus sont une nécessité urgente au sein du NPD ;

IL EST RÉSOLU QUE :

ce congrès a pour mandat de garantir des congrès du parti plus accessibles, plus démocratiques et axées sur les membres, avec des frais d'inscription faibles/minimaux, et avec au moins 80 % du temps du congrès consacré aux débats et au vote sur les résolutions émanant d'organisations de base.

En outre, que la priorité des résolutions à débattre soit décidée par le vote en ligne des membres à part entière

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

VOTE ÉLECTRONIQUE ET/OU PAR COURRIER POUR LE VOTE SUR L'OPPORTUNITÉ DE TENIR UNE ÉLECTION À LA CHEFFERIE

Nouveau Parti démocratique du Canada (Québec), ou LA SECTION QUÉBEC • Alfred-Pellan EDA

ATTENDU :

ATTENDU QUE les statuts du NPD prévoient que le chef est élu par tous les membres;

ATTENDU QUE les statuts du NPD prévoient qu'à chaque Congrès fédéral, seuls les délégués sont appelés à voter sur l'opportunité de tenir une élection à la chefferie;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE la modification suivante soit apportée aux Statuts du NPD :

Article VI: Les dirigeants

3. Élections et nominations des dirigeants (...) À chaque Congrès qui suit immédiatement une élection générale, un scrutin secret pancanadien sera tenu par vote électronique et/ou par courrier afin de déterminer si une élection à la chefferie est nécessaire. Si la majorité des membres qui ont voté appuie une élection à la chefferie, cette dite élection aura lieu dans l'année suivant ledit scrutin.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

AMÉLIORER LE PROCESSUS DE RÉOLUTION AU CONGRÈS DU NPD

Guelph NDP EDA

ATTENDU :

ATTENDU que les résolutions soumises au congrès constituent un mécanisme important pour l'élaboration des politiques ;

et que souvent, plusieurs circonscriptions ou affiliés soumettent des résolutions similaires sur une question donnée ;

et que la discussion sera facilitée par la notification des résolutions aux membres en temps utile ;

et que la coopération est préférable à la concurrence pour l'établissement des priorités ;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est donc résolu que :

le parti mettra à disposition, avant chaque congrès, un forum électronique sécurisé sur lequel les résolutions pourront être affichées, après avoir été approuvées lors d'une assemblée générale d'une circonscription/société affiliée ; et

le forum comprendra une option permettant à toute circonscription/société affiliée d'approuver une résolution précédemment affichée, après qu'elle ait été approuvée lors d'une assemblée générale de la circonscription/société affiliée ; et

pour plus de clarté : il sera facultatif, et non obligatoire, pour les circonscriptions ou les affiliés de faire usage de cette possibilité.

07-25-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

VOTE DES MEMBRES POUR LE VOTE D'APPROBATION DE LA DIRECTION

Saanich-Gulf Islands • Esquimalt - Saanich - Sooke NDP

ATTENDU :

ATTENDU QUE les statuts du parti établissent que le chef sera choisi par vote secret et que le processus de révision de la direction ne permet pas à tous les membres du parti de voter mais restreint plutôt le vote aux seuls délégués au congrès ;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE la section 3a des statuts du NPD fédéral soit modifiée comme suit :

« Lors de chaque congrès qui n'est pas un congrès à la chefferie, un vote secret où chaque membre aura le droit de voter sera tenu pour déterminer si une élection pour la direction doit être convoquée ou non. Si 50 % des membres plus un soutiennent la convocation d'une élection, celle-ci aura lieu dans l'année suivant le vote des membres ».

07-26-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

DÉMOCRATISER LA PLATEFORME ÉLECTORALE

Orléans EDA Burnaby North--Seymour • Saskatoon-University • Ottawa-Vanier • Eglinton-Lawrence • Don Valley East Federal NDP • Etobicoke-Lakeshore NDP • Ottawa Centre • Regina • Spadina-Fort York Milton

ATTENDU :

ATTENDU que le NPD n'a pas de programme électoral officiel ;

ATTENDU que d'autres partis sociaux-démocrates ont démontré la possibilité d'impliquer leurs membres dans l'élaboration des programmes électoraux ;

ATTENDU que la définition collective des priorités favorisera une mobilisation plus profonde dans le parti ; et

ATTENDU que les membres de la base méritent d'avoir leur mot à dire dans notre document le plus important.

IL EST RÉSOLU QUE :

Article XVI

PROGRAMME ÉLECTORAL

1. Le Conseil fédéral met en place des procédures formelles pour recevoir des membres du parti les propositions de politique pour chaque plateforme électorale fédérale.
2. Un brouillon de plateforme électorale fédérale sera publié avant les élections et pourra être modifié par un vote à la majorité simple des membres.
3. La plateforme électorale fédérale finale est ratifiée par le Conseil fédéral à la majorité des deux tiers.
4. Le présent article ne doit pas être interprété de manière à limiter le pouvoir du parti de publier des déclarations politiques et électorales supplémentaires pendant une campagne électorale.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA PARTICIPATION À L'EXAMEN DU LEADERSHIP
GRÂCE AU VOTE EN LIGNE*Pickering-Uxbridge NDP*

ATTENDU :

ATTENDU que les votes de confiance pour le chef du parti sont actuellement organisés lors du congrès et que seul un nombre limité de délégués du parti ont leur mot à dire

Et ATTENDU que le choix de la nouvelle direction est fait par tous les membres du parti par la biais un vote en ligne classé ;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est donc résolu que tous les votes relatifs à la direction du parti soient ouverts à tous les membres de la base par le biais d'un vote en ligne.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

AUGMENTER L'ACCESSIBILITÉ AU CONGRÈS ET À LA DÉMOCRATIE DU PARTI GRÂCE
AUX DÉLÉGUÉS VIRTUELS*Pickering-Uxbridge NDP*

ATTENDU :

ATTENDU que les coûts tels que les frais de voyage, d'hébergement et de congrès limitent l'accès à la participation aux processus démocratiques du NPD, et,

ATTENDU que la politique ne devrait pas être dictée principalement par ceux qui peuvent se permettre de telles dépenses, et,

ATTENDU que le format virtuel du congrès 2021 offre un exemple d'alternative viable ;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est donc résolu qu'en plus des délégués normalement attribués à chaque association de circonscription électorale, il y aura une attribution supplémentaire d'un délégué virtuel et d'un délégué jeune virtuel à chaque association de circonscription électorale. Les frais de participation au congrès des délégués virtuels ne doivent pas dépasser le montant nécessaire pour couvrir les coûts de l'accès virtuel. Les délégués virtuels peuvent être limités, si nécessaire, dans leur capacité à participer à certains aspects du congrès, tels que la formation et les réunions en petits groupes. Ces délégués virtuels auront accès à tous les débats et disposeront d'un droit de vote complet en ce qui concerne les résolutions et l'examen de la direction.

07-29-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

VOTES DES MEMBRES LORS DU VOTE DE CONFIANCE POUR LE CHEF

Battlefords--Lloydminster Federal NDP Riding Association

ATTENDU :

ATTENDU que tous les membres du parti ont la possibilité de voter pour choisir le chef du parti et que les progrès technologiques ont rendu possible une combinaison de vote par correspondance et de vote numérique.

ATTENDU que l'opinion des délégués du congrès peut ne pas refléter l'opinion de l'ensemble des membres.

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu que l'article VI 3 (a) chef (v) des statuts soit remplacé par « Soixante jours avant chaque congrès qui n'est pas un congrès pour la course à la direction, un bulletin de vote est envoyé à chaque membre, ce qui donne à chaque membre la possibilité de déterminer si un vote de confiance doit ou non être convoquée ».

07-30-20

PRIORITÉ 0

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

COPIES LÉGALEMENT VÉRIFIABLES DES STATUTS FÉDÉRAUX DU NPD

Prince Albert

ATTENDU :

ATTENDU que les affaires du parti pourraient, à un moment donné, faire l'objet d'un litige

ATTENDU que le fait de ne produire une copie actualisée des statuts reflétant les amendements de l'exécutif, adoptés lors du congrès 2013, qu'un mois après le congrès 2016, a provoqué une grande confusion parmi les délégués,

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE : la directrice nationale soit chargée de faire rédiger une copie légalement vérifiable des statuts fédéraux à partir d'une trace écrite basée sur les procès-verbaux de tous les congrès fédéraux précédents, et de donner des conseils juridiques sur les actions possibles à prendre pour protéger le NPD contre les litiges qui pourraient résulter d'une violation des statuts,

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE : dans le mois suivant l'adoption par le Conseil fédéral du procès-verbal de tout congrès, une copie à jour des statuts soit affichée sur le site Web du NPD, et que tous les organes constitutifs du NPD en soient informés.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

RÉTENTION DU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE CAMPAGNE D'ÉLECTIONS CANADA

Kings Hants

ATTENDU :

ATTENDU que : Le Parti fédéral a conservé la totalité du remboursement des dépenses de campagne de des associationa de circonscription électorale (AC) pour les élections fédérales de 2019 sans consultation directe significative avec les AC locales ;

Et ATTENDU que : cette pratique laisse les AC locales appauvrie ;

Et ATTENDU que : les AC locales reconnaissent les défis financiers du parti fédéral ;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu que le parti fédéral doit recevoir l'approbation du Conseil fédéral, dans chaque cas spécifique, afin de conserver une partie, et en aucun cas plus de 40 %, du remboursement des dépenses de campagne d'une association de circonscription (AC).

Il est en outre résolu qu'aucune partie du remboursement d'une AC, appelée dépenses personnelles du candidat, ne soit conservée par le parti fédéral.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

FOURNIR AUX AC LE SOLDE DE LEUR COMPTE DÉTENU PAR L'ORGANISATION NATIONALE

Cypress Hills-Grasslands

ATTENDU :

ATTENDU que les AC ont besoin de connaître la valeur des comptes détenus au niveau national afin de planifier correctement l'avenir.

ATTENDU que les organismes provinciaux du NPD fournissent ces informations trimestriellement à leurs homologues provinciaux

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu que le Parti national fournisse aux AC un relevé de compte annuel de leur solde financier avec le parti national.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

AUTONOMIE DES AC

Alfred-Pellan EDA • Jeunes néo-démocrates du Québec (JNDQ) / Young New Democrats of Quebec (YNDQ) • Burnaby North--Seymour • Saskatoon-University • Eglinton-Lawrence • Hamilton Centre • Don Valley East Federal NDP • Etobicoke-Lakeshore NDP • Toronto-St. Paul's Regina • Ottawa-Vanier • Glengarry-Prescott-Russell

ATTENDU :

ATTENDU que le parti cherche à promouvoir la démocratie interne et le leadership de la base

ATTENDU qu'un manque de transparence et de prévisibilité dans nos processus internes peut engendrer le cynisme et le désengagement des membres, ainsi que du grand public ;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU d'ajouter ce qui suit à l'article XV des statuts :

(3) Les règles et procédures que le Conseil crée doivent respecter ce cadre général :

Les AC sont tenues d'ouvrir un processus d'investiture local avec un appel public à tous les membres, et avec une date limite fixée pour l'inscription des participants à la course à l'investiture.

- a. Au plus tard 7 jours après la clôture d'un délai d'investiture, les AC doivent soumettre les candidatures reçues au Parti afin qu'elles soient vérifiées.
- b. Le parti, par l'intermédiaire du Conseil, de ses déléguaires ou du personnel du parti, doit achever le processus de vérification dans un délai de 30 jours après que l'AC a soumis les candidatures des candidats. Si ce délai expire, le pouvoir de procéder à la vérification et d'approuver un candidat revient à l'AC concernée. Dans le cas d'une élection surprise, le Conseil peut également déléguer ce pouvoir à l'avance à une AC.
- c. Pendant la période de vérification, les candidats peuvent commencer les activités de pré-campagne, telles que définies dans les règles et procédures les plus récentes précédemment établies par le Conseil ou l'AC.
- d. Si le parti mène et achève le processus de vérification des antécédents plutôt que de le déléguer à l'AC, il doit informer l'AC des candidats qui ont passé la vérification des antécédents au plus tard à la fin de la période de 30 jours.
- e. Tous les candidats approuvés sont informés par l'AC et commencent leur campagne de nomination en même temps.
- f. Si un candidat ne passe pas l'examen du Parti, il en sera informé avec les raisons explicites du rejet. Afin de protéger la vie privée, un aperçu général des raisons invoquées par le Parti sera donné à l'AC.
- g. Si un candidat ne passe pas l'examen de l'AC, le candidat sera informé des raisons explicites de son rejet. Afin de protéger la vie privée, un aperçu général des raisons de l'AC sera donné au Parti.
- h. À moins qu'une élection surprise n'ait été convoquée, les campagnes d'investiture doivent durer au moins 30 jours.

(4) Lorsque le Conseil établit un processus de filtrage pour les candidats aux élections locales, ou lorsque les AC sont habilitées par le Conseil à faire de même, ce processus sera le suivant :

- a. Limité dans sa portée et ses exigences de divulgation. Les candidats ne seront pas tenus de divulguer les documents ou les communications qui ont trait aux antécédents médicaux, ou qui existent dans des forums non publics et qui contiennent des informations personnelles sensibles.
- b. Concentrer son examen sur les critères décrits ci-dessous aux points (5)(b) et (5)(c).

(5) Une fois nommé par une AC, un candidat ne peut être exclu ou retiré de la candidature que si une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies :

- a. Le candidat démissionne de son propre chef.
- b. Le candidat enfreint des lois civiles ou criminelles, ou les règlements d'Élections Canada, d'une manière qui l'empêcherait de continuer à se porter candidat.
- c. Le Conseil décide, après avoir entendu le candidat, que ce dernier a commis des actes ou fait des déclarations en violation de la Constitution du Parti.

(6) Les AC sont libres d'ouvrir un processus de mise en candidature afin de choisir un candidat pour leur circonscription, à tout moment avant un cycle électoral.

- a. Si le Conseil n'a pas encore établi de règles et de procédures de mise en candidature pour un cycle à venir, l'AC utilisera celles établies par le Conseil lors du cycle précédent.

(7) Les AC sont tenues d'envoyer l'appel de candidature ouvert aux membres locaux par tous les moyens habituels, dès le début du processus de mise en candidature. À moins qu'une élection surprise n'ait été déclenchée par le gouvernement, les appels de candidature des AC doivent avoir lieu :

- a. au moins 30 jours avant la date limite de nomination prévue ;
- b. au moins 90 jours avant toute réunion de nomination prévue ; et
- c. au moins 180 jours avant la dernière date possible d'une élection fédérale régulière.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

PRIORISATION DÉMOCRATIQUE DES RÉOLUTIONS

Hamilton Mountain • Winnipeg Centre Spadina Fort York

ATTENDU :

ATTENDU que le processus de priorisation des résolutions à débattre lors du congrès doit être subordonné à la capacité des circonscriptions électorales et des organismes affiliés de classer les résolutions soumises avant le congrès, annulant ainsi les allégations voulant que ce soient des « initiés » du parti qui déterminent l'ordre des résolutions à débattre.

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu que le NPD honore son engagement de 2018 à démocratiser le processus de résolution en prenant les mesures suivantes :

a] Créer une plateforme en ligne qui permet à tous les membres de voter sur la priorité des résolutions qui seront débattues et votées lors des prochains congrès, conformément à la résolution de 2018, Modernisation et démocratisation du processus de résolution au congrès

b] Rendre accessible au public la version actualisée du fonds des politiques, et veiller à ce que tous les prochains fonds des politiques soient rendus publics dès que possible après chaque congrès, dans un lieu permanent et facile à trouver.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

EXAMEN DE L'ADHÉSION AU NPD FÉDÉRAL

Parkdale-High Park York South - Weston

ATTENDU :

ATTENDU que devenir membre du NPD est une affirmation et un engagement importants de la part d'un individu ; et

ATTENDU que de nombreuses AC fédérales ont eu des difficultés à obtenir des listes de membres précises et à jour ; et

ATTENDU que les communautés à faible revenu et racisées se heurtent déjà à des obstacles structurels de participation ;

IL EST RÉSOLU QUE :

Par conséquent, il est résolu que le NPD fédéral soit chargé d'entreprendre un examen de ses procédures d'adhésion pour garantir leur exactitude, leur sécurité, leur équité et leur rapidité ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le NPD fédéral établisse une synchronisation transparente et fiable avec ses homologues provinciaux (le cas échéant), clarifier les responsabilités et cherche à améliorer ses systèmes de suivi (plus d'envoi de feuilles de calcul par courrier électronique)

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le NPD fédéral définisse et finance adéquatement un processus pour résoudre les adhésions contestées qui soutiennent adéquatement les AC fédérales, y compris pendant l'inscription aux AGA

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

FINANCEMENT INTERNE DU PARTI

Spadina-Fort York

ATTENDU :

ATTENDU que le NPD ne peut pas transmettre son message s'il n'est pas présent au sein des communautés;

Et ATTENDU que le développement du Parti est une activité communautaire qui dépend d'associations de circonscription viables, en particulier lorsqu'il y a une promesse électorale mais pas de base solide;

Et ATTENDU que de nombreuses associations de circonscription n'ont pas de financement raisonnable et sain pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'organisation;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est donc résolu que le Parti fédéral transfère directement à chaque association de circonscription électorale du NPD, sur une base proportionnelle au nombre de membres de chaque association, dans le but d'étendre l'organisation locale, au moins vingt-cinq pour cent de l'argent que le NPD collecte de toutes les sources;

Il est en outre résolu que ce transfert de revenus s'ajoutera aux fonds actuellement fournis par le centre du Parti pendant les campagnes électorales fédérales.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

PARTICIPATION DES AC

Hamilton Centre Regina EDA

ATTENDU :

ATTENDU que le parti cherche à promouvoir la démocratie interne et le leadership de la base ;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU d'ajouter ce qui suit à la section 2.a de l'article VI des statuts :

- (iv) la notification à tous les présidents des AC des prochaines réunions du Conseil et de son objet ;
- (v) la diffusion des procès-verbaux du Conseil à tous les présidents des AC ;
- (vi) ajouter à l'ordre du jour du Conseil tout point que trois présidents d'AC ou plus souhaitent voir discuté ou soumis au vote ;
- (vii) s'assurer que les membres du Parti ont accès aux noms et aux courriels de tous les membres du Conseil fédéral, et que le fonds des politiques est disponible au public, en tout temps.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

REMBOURSEMENT POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DE 2015

London West

ATTENDU :

ATTENDU QUE lors des élections fédérales de 2015, le Conseil fédéral a approuvé une formule de partage du remboursement pour les campagnes locales, 40 % étant destinés à l'ADE,

ET ATTENDU QUE les ADE ont été informées par le Bureau fédéral qu'elles recevraient leur part du remboursement avant le bref pour les élections fédérales de 2019,

ET ATTENDU QUE certaines ADE ont reçu leur part du remboursement mais pas les autres,

ET ATTENDU QUE de nombreuses ADE n'ont toujours pas reçu leur part du remboursement électoral de 2015.

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST DONC RÉSOLU QUE le NPD fédéral paie immédiatement les sommes dues aux ADE pour leur part du remboursement électoral de 2015.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

POUR LA DÉMOCRATIE ET L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DES DIRIGEANT·E·S

Spadina-Fort York

ATTENDU :

ATTENDU que le NPD porte la mémoire de dirigeant·e·s fédéraux et provinciaux du NPD qui ont violé les politiques et les principes du NPD adoptés lors des congrès; et

ATTENDU qu'il est courant pour les député·e·s du NPD d'attendre un soutien du Parti fourni par le temps et les fonds donnés par les travailleurs et travailleuses, mais sans rendre de comptes eux-mêmes aux membres du Parti;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est donc résolu que les politiques et les priorités adoptées soient contraignantes pour les élu·e·s et le personnel du Parti en ce qui concerne leur mise en œuvre; que les dirigeant·e·s du NPD puissent être rappelé·e·s et remplacé·e·s en cas de violation des principes du Parti et de manquement à la mise en œuvre des politiques et des priorités adoptées lors du congrès ou par le Conseil fédéral;

Il est en outre résolu que, lorsqu'il y a des ADE actives, les candidat·e·s seront désigné·e·s et vérifié·e·s par l'ADE seule : sans interférence ou veto de la part du Parti central. Les ADE seront encouragés à rechercher des candidat·e·s issu·e·s de groupes opprimés et exploités, y compris les travailleurs et travailleuses, et le bureau fédéral pourra les aider et les conseiller en ce qui concerne la recherche et la vérification des candidat·e·s.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS DU CONGRÈS

Prince Albert

ATTENDU :

ATTENDU QUE les membres rédigent, débattent, approuvent et soumettent des résolutions aux congrès fédéraux;

ATTENDU qu'il n'existe actuellement aucun processus formel pour rendre compte du sort des résolutions soumises ;

ATTENDU qu'il ne semble pas y avoir eu de procès-verbaux lors des récents congrès fédéraux ;

ATTENDU que les travaux des congrès sont entièrement couverts par les médias nationaux ;

IL EST RÉSOLU QUE :

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE :

- que des procès-verbaux soient établis lors des congrès fédéraux, et
- Le Conseil fédéral est autorisé à modifier, corriger, approuver et adopter ce procès-verbal, et ce dans un délai de trois mois après la fin d'un congrès fédéral
- Les procès-verbaux du congrès, ainsi que les rapports de tout comité ou panels nommés par le Conseil fédéral pour recommander les priorités d'examen et de débat des résolutions soumises, seront affichés sur le site Web du NPD, immédiatement après l'approbation des procès-verbaux du congrès par le Conseil fédéral.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

CONDITIONS D'ADHÉSION POUR L'ÉLECTION À LA CHEFFERIE

Kildonan St. Paul EDA

ATTENDU :

ATTENDU que le Parti fédéral utilise un système de vote « un membre, un vote » pour sélectionner son chef afin de s'assurer que le chef choisi reflète les opinions de ses membres;

ATTENDU que le Parti a ses racines dans les mouvements paysans, syndicaux, coopératifs, féministes, des droits de la personne et de l'environnement et que, par conséquent, la solidarité est une valeur fondamentale du Parti;

ATTENDU que la solidarité se construit par le biais de relations à long terme avec nos sœurs, frères et collègues militants et ne peut être conditionnée par l'issue d'une course à la chefferie donnée;

ATTENDU qu'un nombre important de personnes recrutées par les campagnes à la chefferie du Parti pour demander à en devenir membre ne souhaitent pas s'engager de façon permanente envers le Parti au-delà de la durée de la campagne;

ATTENDU que, pour avoir le droit de vote à l'élection à la chefferie fédérale de 2017, il fallait être membre au moins 45 jours avant la fin du premier tour de scrutin; et

ATTENDU qu'un engagement plus important envers le Parti est nécessaire afin de garantir que le résultat reflète des membres engagés sur le long terme qui épousent les valeurs fondamentales susmentionnées;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu que le Conseil fédéral soit chargé de procéder à un examen des procédures de sélection des chefs du Parti fédéral, en consultation avec les sections provinciales, en vue d'augmenter la durée pendant laquelle il faut être membre pour avoir le droit de voter lors d'une élection à la chefferie.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

DÉMOCRATISATION DES DÉCISIONS

Saskatoon-University

ATTENDU :

Une organisation politique dynamique mobilise ses membres, valorise leur contribution et leur donne les moyens de prendre des décisions. Il existe des outils de communication modernes permettant de susciter la mobilisation des membres grâce à des forums de discussion sécurisés sur le web, des options de vote et l'utilisation d'outils de démocratie électronique.

IL EST RÉSOLU QUE :

Le NPD développera une plateforme web sécurisée afin de démocratiser ses processus de prise de décision et de mobiliser ses membres, les AC, les conseillers fédéraux, l'exécutif fédéral, les ailes, les comités, le caucus et le personnel du parti.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

AUTONOMIE DES ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTION

Laurier-Sainte-Marie

ATTENDU :

ATTENDU QUE qu'il existe un précédent de décrochage des candidats pour renforcer le soutien à un candidat d'un autre parti ayant des principes similaires

ATTENDU QUE qu'on parle d'alliances stratégiques potentielles au sein de certains districts afin d'élire des représentants qui se battront pour la représentation proportionnelle dans notre processus électoral

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le NPD ajoute ce qui suit à l'article IX de la Constitution: les associations de circonscription électorale aient l'autonomie de ne pas présenter de candidat.e si une telle résolution est adoptée intérieurement par les membres de ces associations

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

FOURNIR UN COMPTE RENDU DES POLITIQUES ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS

York South - Weston

ATTENDU :

L'article 5.5 des statuts stipule que « Le congrès est l'autorité suprême du Parti et est investi de l'autorité de dernière instance sur le plan fédéral en matière de politiques, de programmes et de statuts » ; et

Le congrès élabore les politiques en examinant, modifiant et adoptant des résolutions soumises par les organismes autorisés en vertu de l'article V.7(b) des statuts

IL EST RÉSOLU QUE :

Un registre précis, complet et transparent des résolutions adoptées par le congrès est essentiel pour l'intégrité du Parti en tant qu'institution politique démocratique responsable et fonctionnant efficacement;

Pour chaque congrès, le Conseil fédéral veillera à ce que des mesures soient prises pour fournir une copie exacte et complète du compte rendu de toutes les résolutions adoptées par le congrès à tou-te-s les délégué-e-s au congrès et à tous les organismes mentionnés à l'article V.7(b); et

Le Conseil fédéral confirmera que la livraison a été effectuée dans un délai raisonnable et au plus tard dans les 120 jours suivant le dernier jour du congrès

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

RENFORCER LA DÉMOCRATIE INTERNE PAR UNE TRANSPARENCE ACCRUE

Ottawa West-Nepean

ATTENDU :

ATTENDU que le parti cherche à permettre l'organisation et la mobilisation de la base ;

ATTENDU que le parti cherche à encourager la participation dans la sphère politique des membres des groupes de défense de l'équité ;

ATTENDU que la connaissance est le pouvoir et que la transparence est un pilier d'une démocratie saine ;

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est donc résolu que le parti mette à la disposition du public sur son site web les coordonnées des associations de circonscription ;

Il est en outre résolu que le parti mette à la disposition du public sur son site web les descriptions et les coordonnées de tous les comités et commissions actifs ;

Il est en outre résolu que le parti rende publiques sur son site web les règles et procédures d'investiture des candidats.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

RECONNAISSANCE DES MINORITÉS DE GENRE DANS LES EXIGENCES D'ÉGALITÉ DES SEXES

Edmonton -- Wetaskiwin Electoral District Association

ATTENDU :

Considérant que les personnes ne sont pas nécessairement des hommes ou des femmes

ATTENDU que les néo-démocrates se sont engagés à assurer la représentation des minorités peu reconnues dans la vie politique du Canada

IL EST RÉSOLU QUE :

Dans tous les aspects des règles du Parti, des articles des statuts du Parti et des autres textes du Parti, lorsqu'un mandat vise à ce que les femmes représentent la moitié du nombre de postes à pourvoir ou de dirigeants à nommer, ces mandats sont remplacés par la déclaration que pas plus de la moitié d'un nombre pair ou la majorité d'un nombre impair de ces postes ou dirigeants ne doivent être remplis par des personnes qui sont exactement du même sexe.

Et qu'il est demandé au Secrétaire de substituer les textes et clauses appropriés et d'affiner la grammaire de manière à mettre en œuvre l'intention et la fonction de cette résolution.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

LIMITES DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISE ET DE LA PARTICIPATION À L'IMPÉRIALISME PARMIS LE PERSONNEL DU NPD

Laurier-Sainte-Marie

ATTENDU :

ATTENDU QUE les membres s'attendent à ce que le personnel du parti se batte authentiquement pour les intérêts de la classe ouvrière;

ATTENDU QUE certains membres du personnel ont travaillé pour des organisations financées par le National Endowment for Democracy, qui s'est efforcé de renverser les gouvernements démocratiques;

ATTENDU QUE la composition des classes et les réseaux professionnels de personnel ont des impacts décisifs sur les campagnes;

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST donc RÉSOLU QUE le Conseil fédéral du NPD soit mandaté pour formuler a) des restrictions sur l'embauche de personnes qui ont travaillé au nom d'intérêts corporatifs incompatibles avec les principes d'une société démocratique dans une capacité de relations publiques ou de plaidoyer politique, b) des lignes directrices sur l'opportunité du personnel du NPD ou des fonctionnaires faisant du travail de consultation pour des groupes associés à des coups d'État antidémocratiques.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

OUVRIR UNE FENÊTRE SUR LE CONGRÈS POUR TOUS NOS MEMBRES

York South - Weston

ATTENDU :

L'utilisation des communications électroniques a fait un bond énorme, la participation virtuelle aux événements devenant de plus en plus pratique, économique et donc courante; et

L'accueil de tous les membres non délégués qui souhaitent observer le congrès présente des avantages significatifs pour la croissance et le développement du parti

IL EST RÉSOLU QUE :

Le Conseil fédéral et le directeur national adopteront la pratique d'ouvrir la participation virtuelle à tous les congrès à tous les membres non délégués en tant qu'observateurs; et

Le Conseil fédéral et le directeur national veilleront à ce que les plates-formes de communication et la politique tarifaire du congrès soient choisies de manière à accueillir les observateurs à un tarif minimal.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

STAGE RÉMUNÉRÉ

Jeunes néo-démocrates du Canada

ATTENDU :

ATTENDU que les jeunes représentent un groupe démographique essentiel pour le NPD et pour le développement d'une société plus juste.

ATTENDU que les jeunes, en particulier ceux issus de milieux marginalisés, sont souvent exclus des carrières en politique progressiste en raison de l'avantage injuste accordé à ceux qui peuvent se permettre d'accepter des stages non rémunérés.

IL EST RÉSOLU QUE :

Il est résolu que, en consultation avec les Jeunes néo-démocrates du Canada et la section 225 du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau, le NPD élabore un programme de stages d'été rémunérés pour les jeunes du NPD.

Il est en outre résolu que le parti publie un rapport sur ses progrès au conseil afin d'avoir un programme de stages d'ici l'été 2022.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

POLITIQUE EN MATIÈRE D'AUTISME

Glengarry-Prescott-Russell

ATTENDU :

ATTENDU que la plate-forme de 2019 mentionne la création d'un "plan d'action pour l'autisme" avec la consultation d'auto-intervenants, mais n'a pas pris d'engagement à cet égard.

ATTENDU que Autism Speaks diffuse des affirmations pseudo-scientifiques qui vont à l'encontre des valeurs du parti.

ATTENDU que tout plan d'action pour l'autisme doit tenir compte des préjugés uniques auxquels sont confrontées les personnes autistes appartenant aux groupes suivants : BIPOC, LGBTQI2S+ et femmes.

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU QUE le parti s'engage à tendre la main aux organisations d'auto-assistance afin de former un plan d'action cohérent pour soutenir correctement les Canadiens sur le spectre, par opposition à une vague promesse qui peut être laissée sur l'étagère si le parti gagne le gouvernement. Et le parti doit s'engager à rejeter la collaboration avec Autism Speaks et les organisations similaires qui parlent au nom des personnes autistes. Enfin, il faut veiller à ce que les installations publiques soient plus accessibles aux personnes neurodiverses, afin de s'assurer qu'elles limitent la surstimulation ou, du moins, qu'elles offrent des espaces permettant aux personnes surstimulées de se détresser.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET AFFAIRES INTERNES DU PARTI

RÉMUNÉRATION DES POSTES DE L'ADC

Glengarry-Prescott-Russell

.....

ATTENDU :

ATTENDU QUE le NPD est le seul parti syndiqué en Amérique du Nord, qu'il s'est allié à de nombreux syndicats et qu'il est un champion des droits des travailleurs,

ATTENDU QUE les élections sont gagnées grâce aux innombrables bénévoles et aux innombrables heures consacrées au NPD, où les exécutifs des circonscriptions électorales travaillent à la promotion du parti, à l'adhésion des membres et à la promotion de la démocratie.

ATTENDU QUE les élections sont gagnées grâce à d'innombrables bénévoles et à des heures incalculables consacrées au NPD, où les dirigeants des circonscriptions électorales travaillent à promouvoir le parti, les membres et la recherche de candidats

.....

IL EST RÉSOLU QUE :

IL EST RÉSOLU que le NPD fasse des postes de direction des ADC des postes rémunérés, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, et/ou qu'il explore la possibilité d'un paiement tel qu'un salaire, honoraires, ou d'autres options de ce genre.

.....